COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EVERCOM INTERNATIONAL**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : Rue de la Fusée N° : 64 Boîte :
Code postal : 1130 Commune : Bruxelles
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0543.761.412

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 02-01-2014

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 27-05-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.3, A-cap 6.4, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

PARIS ANTELO MICHEL
Rue Emile Semal 71
1310 La Hulpe
BELGIQUE
Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

VERNIMMEN STEVE
VEERSTRAAT 6
9255 Buggenhout
BELGIQUE
Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**89.623**	**8.153**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**82.049**	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**6.243**	**6.822**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	679	764
Mobilier et matériel roulant		24	5.564	6.058
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**1.331**	**1.331**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**136.277**	**197.720**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**765**	**1.420**
Stocks		30/36	765	1.420
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**27.043**	**48.350**
Créances commerciales		40	27.043	44.770
Autres créances		41		3.580
Placements de trésorerie		50/53	**70.128**	**70.128**
Valeurs disponibles		54/58	**30.600**	**75.788**
Comptes de régularisation		490/1	**7.741**	**2.034**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**225.900**	**205.873**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**206.951**	**165.822**
Apport		10/11	**18.600**	**18.600**
Capital		10		
Capital souscrit		100		
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	18.600	18.600
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19	18.600	18.600
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**1.860**	**1.860**
Réserves indisponibles		130/1	1.860	1.860
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.860	1.860
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**186.491**	**145.362**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**18.949**	**40.051**
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**18.949**	**40.051**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	8.101	30.070
Fournisseurs		440/4	8.101	30.070
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	10.348	9.481
Impôts		450/3	10.348	9.481
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	500	500
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**225.900**	**205.873**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	77.998	42.391
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70	266.630	311.240
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	188.632	268.849
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	18.305	9.682
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	789	1.928
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**58.904**	**30.781**
Produits financiers		6.4	75/76B	**168**	**3.002**
Produits financiers récurrents			75	168	3.002
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**2.391**	**972**
Charges financières récurrentes			65	2.391	972
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**56.681**	**32.811**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**15.552**	**9.131**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**41.129**	**23.680**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**41.129**	**23.680**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**186.491**	**145.362**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	41.129	23.680
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	145.362	121.682
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**186.491**	**145.362**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	97.501	
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**97.501**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	15.452	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**15.452**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	**82.049**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXX**	**49.485**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	2.274	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**51.759**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXX**	**42.663**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	2.853	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**45.516**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**6.243**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXX**	**1.331**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**1.331**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**1.331**	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : Néant

Ces dérogations se justifient comme suit : néant

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : néant

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : néant

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de ..... EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent : néant

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : néant

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants) (Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) : néant

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : néant

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : néant

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : Néant

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : Néant

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 0,00 EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit: Néant

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

néant

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE

A C T I F S	Méthode	Base	Taux en % Principal Min. - Max.	Taux en % Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement	L		100,00 %	
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux (*)				
4. Installations, machines et outillage (*)	L	NG	20,00 - 20,00	
5. Matériel roulant (*)	L	NG	20,00 - 25,00	
6. Matériel de bureau et mobilier (*)	L	NG	33,33 - 33,33	
7. Autres immobilisations corporelles	L	NG	5,00 - 5,00	

Méhode: L (linéaire) / D (dégressive) / A (autres)
Basis: NG (non réévaluée) / R (réévaluée)

(*) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
-montant pour l'exercice : ..... EUR.
-montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Néant

STOCKS

Les stocks sont évalués à leur valeur d' acquisition calculée selon la méthode (FIFO) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : Néant
2. En-cours de fabrication -produits finis : Néant
3. Marchandises : prix d'achat
4. Immeubles destinés à la vente : Néant

FABRICATIONS

-Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
-Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient) (au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des Travaux).

DETTES

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Conversion au taux du jour de la date de facture.

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : Pris en charge ou en produit selon le cas.

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... EUR.

Article 94/96-6° du code des sociétés:

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix lors de l'adoption des comptes annuels de justifier l'application des règles comptables de continuité dans l'annexe (article 94/96, 6°C.Soc.) de la manière suivante:
"En conséquence de l'article 94/96, 6° du Code des Sociétés, les administrateurs justifient l'application des règles comptables dans une hypothèse de continuité. Les administrateurs estiment que la continuité n'est pas compromise vu que la société ne compte ni dette échue ni personnel et que la structure financière suffit à assurer le maintien de celle-ci".